

COMMUNE DE MALLELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MALLELOY s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie, sous la présidence de Jeannine DOUGOUD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Etaient présents : Mesdames CHONÉ M.F., CLAUDON F., DOUGOUD J., DROIT L., MAURICE F., MULLER E., Messieurs FOLLEREAU V., GEORGES E., GRUNER P., HEILIG D., MALO F, TOURSCHER G., TREVIGLIO A.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme GRUNHERTZ V. procuration à Mme DROIT L.
M. DE POLI F. procuration à Mme DOUGOUD J.

Secrétaire de séance : Françoise MAURICE

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 17 février 2015, et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24 février 2015.

.....

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes administratifs 2014 budget général – budget eau – budget lotissement de garages ;
- Vote des comptes de gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Convention avec le Conseil Général pour la dématérialisation des actes administratifs ;
- Travaux en forêt – Programme d'actions 2015 ;
- Organisation des élections départementales
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 18 décembre 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GENERAL

Après lecture des dépenses et recettes effectuées au cours de l'exercice 2014, le Conseil Municipal est invité à passer au vote, sous la présidence de Françoise MAURICE, doyenne d'âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2014 selon la balance suivante :

DEPENSES	740 209.97 €	Restes à réaliser
Dépenses de fonctionnement	382 793.06 €	
Dépenses d'investissement	357 416.91 €	81 050.00 €
RECETTES	819 611.75 €	
Recettes de fonctionnement	406 925.47 €	
Recettes d'investissement	177 714.06 €	5 050.00 €
EXCEDENT de fonctionnement	160 004.53 €	
DÉFICIT d'investissement	80 602.75 €	76 000.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	3 401.78 €	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Après lecture des dépenses et recettes effectuées au cours de l'exercice 2014, le Conseil Municipal est invité à passer au vote, sous la présidence de Françoise MAURICE, doyenne d'âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2014 selon la balance suivante :

DEPENSES	17 868.55 €
Dépenses d'exploitation	11 880.54 €
Dépenses d'investissement	5 988.01 €
RECETTES	76 639.10 €
Recettes d'exploitation	59 544.75 €
Recettes d'investissement	17 094.35 €
EXCEDENT de fonctionnement	47 664.21 €
EXCEDENT d'investissement	11 106.34 €
EXCEDENT DE CLOTURE	58 770.55 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET LOTISSEMENT DE GARAGES

Après lecture des dépenses et recettes effectuées au cours de l'exercice 2014, le Conseil Municipal est invité à passer au vote, sous la présidence de Françoise MAURICE, doyenne d'âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2014 selon la balance suivante :

DEPENSES	-
Dépenses de fonctionnement	0.40 €
Dépenses d'investissement	-
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	2 471.88 €
Recettes d'investissement	-
EXCEDENT de fonctionnement	2 470.28 €
EXCEDENT d'investissement	-
EXCÉDENT DE CLOTURE	2 470.88 €

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif laissant apparaître

✓ un excédent de fonctionnement de	160 004.53 €
✓ un déficit d'investissement de	80 602.75 €
✓ un déficit de reste à réaliser de	76 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote :

- l'affectation en réserve au compte **1068** de la somme de **156 602.75 €** pour couvrir les restes à réaliser.
- L'affectation à l'excédent reporté de **3 401.75 €**

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Maire donne lecture des comptes de gestion 2014 dressés par Monsieur Christian SCHMITT, receveur principal de Maxéville.

- Budget général
- Budget de distribution d'eau potable
- Budget lotissement de garages

Considérant que les opérations sont régulières et que les comptes coïncident avec les comptes administratifs, le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2014.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA PREFECTURE ET LE CENTRE DE GESTION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que la Commune souhaite dématérialiser ses actes via la plateforme du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Considérant que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle peut dispenser la formation aux usages de la plateforme et peut fournir aux collectivités le sollicitant le certificat électronique nécessaire pour l'usage de celle-ci ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,
- Donne son accord pour que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle dispense la formation nécessaire aux usages de la plateforme,
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.

TRAVAUX EN FORET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent forestier a déposé en Mairie le programme de travaux 2015, qui se décompose comme suit :

Cloisonnement sylvicole : Maintenance mécanisée dans les parcelles 26 et 30

Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée dans les parcelles 27 et 30

Les travaux sont estimés à 2 160.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour 2015
- **ACCEPTE** le devis proposé par l'ONF

- **DEMANDE** la réalisation de ces travaux par l'ONF
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'actions et à donner l'ordre de service.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LE BOIS DE LA CROCHATTE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le droit de chasse dans le bois de la Crochatte arrive à expiration cette année. La convention prévoit la possibilité de le reconduire par tacite reconduction dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant la courte période du bail
- Prenant en compte la conjoncture économique actuelle

DECIDE de proposer à l'adjudicataire actuel la prolongation du droit de chasse pour 3 ans par tacite reconduction en lui rappelant toutefois les contraintes à respecter.

SITE INTERNET

Frédérique CLAUDON fait le point sur ses recherches concernant la création d'un site INTERNET de la Mairie.

- La création personnalisée par un professionnel reviendrait à environ 1000 € + la formation payante
- Le coût de création avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle est arrêté à **420 €/an** + la formation payante de **150 €/jour/personne**
- Ce tarif comprend
 - L'hébergement du site
 - Une adresse mail
 - Le nom du domaine
 - L'actualisation technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Opte pour la solution proposée par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les documents y afférents et à verser la cotisation annuelle à l'ADM 54, ainsi que le coût de la formation de l'administrateur.